



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

direction
départementale
de l'Équipement
Haute-Marne

RN4 - carte B

Secteurs affectés par le bruit, localisés en application des articles R 571-32 et suivants du code de l'environnement

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral N° 1629
Chaumont le 29 Avril 2008

Le Préfet

la précision de ce document est le 1/25 000 (format papier A3 -(29.7 x 42)- pour une impression optimale)

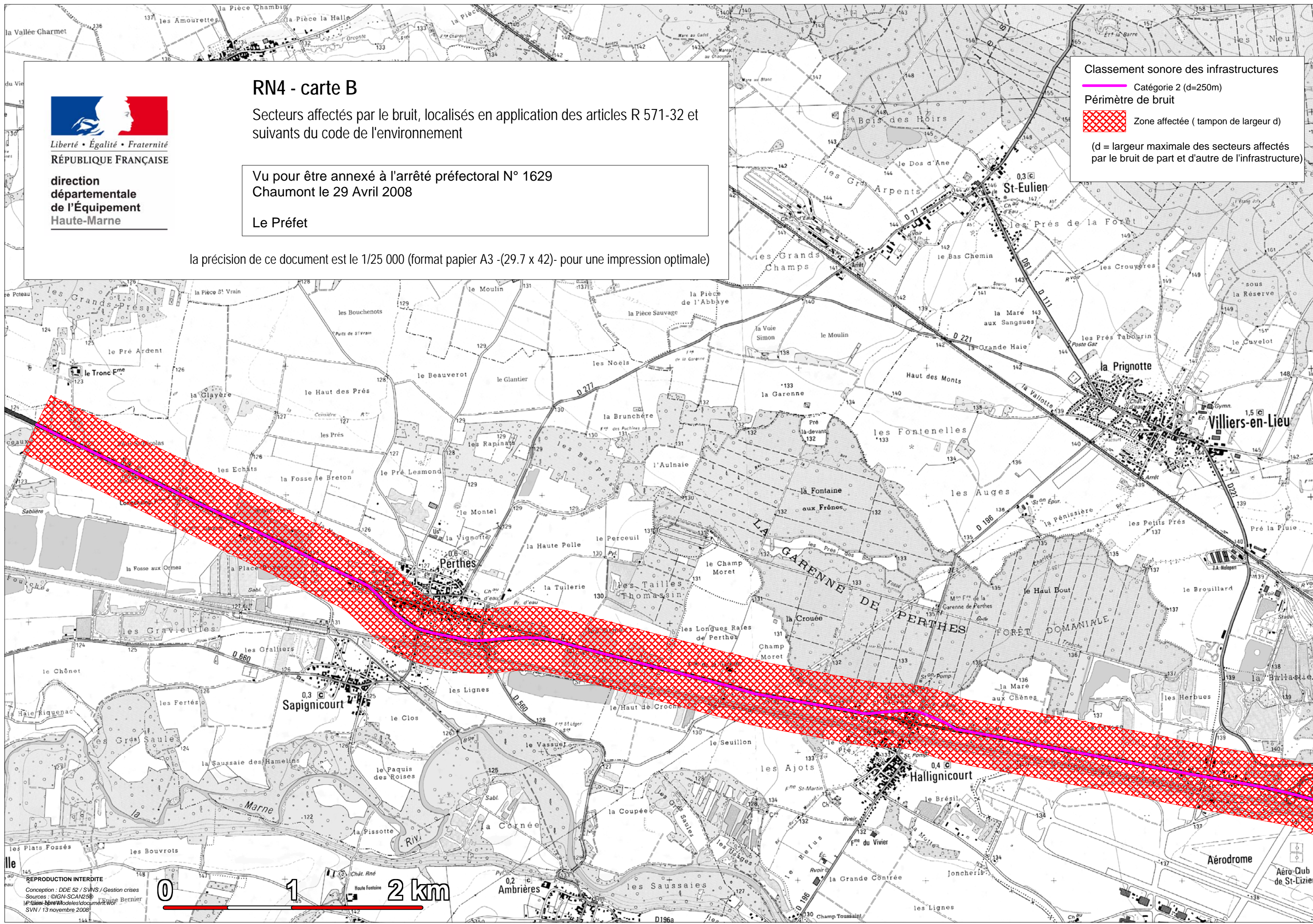
Classement sonore des infrastructures

— Catégorie 2 (d=250m)

— Périmètre de bruit

▨ Zone affectée (tampon de largeur d)

(d = largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure)



REPRODUCTION INTERDITE
Conception : DDE 52 / SVNS / Gestion crises
Sources : ©IGN-SCAN250
IP: See-bpne/Wodeles/document.wor
SVN / 13 novembre 2008